

« Défends ton terrain », mais seulement pour certains : le double standard des États-Unis sur l'autodéfense et la lutte palestinienne

Si quelqu'un s'introduit dans votre maison, avez-vous le droit de vous défendre ?

Aux États-Unis, la réponse est sans équivoque : **oui**. Dans des dizaines d'États, les lois dites « Stand Your Ground » (Défends ton terrain) permettent aux individus d'utiliser la force létale pour protéger leur propriété et leur vie – même en public, et même lorsque la retraite est une option. Pourtant, lorsque les Palestiniens, dont les terres sont occupées et les maisons démolies depuis plus de sept décennies, tentent de résister à cette violence continue, non seulement on leur refuse la même considération morale, mais ils sont qualifiés de **terroristes**. Cette contradiction est au cœur de l'une des hypocrisies les plus flagrantes de la politique internationale moderne.

Contexte historique : les racines coloniales du conflit

L'injustice n'a pas commencé en 1967, 2000 ou 2023. À la fin du XIXe siècle, au milieu de l'essor du nationalisme européen et de l'antisémitisme, le **mouvement sioniste** a émergé avec l'objectif de créer une patrie juive. En 1897, le **Premier Congrès sioniste** a officiellement déclaré son intention d'établir cette patrie en **Palestine**, alors partie de l'Empire ottoman. À l'époque, la Palestine était principalement habitée par une population arabe, et l'hébreu était utilisé comme une **langue liturgique**, et non parlée. La présence juive était minime, limitée à de petites colonies agricoles et à des communautés dispersées.

Tout a changé avec l'essor du fascisme en Europe. Dans les années 1930 et 1940, alors que les Juifs fuyaient les persécutions nazies, des dizaines de milliers ont immigré en **Palestine sous mandat britannique**, provoquant un changement démographique spectaculaire. Les tensions ont explosé. Des groupes paramilitaires juifs comme **Irgun** et **Lehi** (Groupe Stern) ont mené des actes qui seraient aujourd'hui qualifiés de **terrorisme** : attentats à la bombe sur les marchés arabes, assassinats de responsables britanniques et attaques comme l'attentat contre l'**hôtel King David** en 1946, qui a tué 91 personnes. Ils ont même assassiné **Lord Moyne**, ministre d'État britannique au Caire, et fait exploser l'**ambassade britannique à Rome**.

Ces campagnes violentes ont rendu le gouvernement britannique intenable. En 1947, la Grande-Bretagne a transféré le mandat aux **Nations Unies nouvellement formées**, qui ont proposé un plan de partition. Bien que représentant **seulement 30 % de la population** et ne possédant **que 7 % des terres**, la population juive s'est vue attribuer **56 % de la**

Palestine. Les milices sionistes, insatisfaites de cela, ont lancé une campagne violente pour expulser autant de Palestiniens que possible. Le résultat fut la **Nakba** – ou « catastrophe » – au cours de laquelle **plus de 750 000 Palestiniens ont été expulsés** et **plus de 500 villages ont été détruits** pour créer le nouvel État d'Israël.

Droit international et droit de résister à l'occupation

En vertu du droit international, la présence israélienne en **Cisjordanie**, à **Jérusalem-Est** et autrefois à **Gaza** est considérée comme une **occupation militaire** – un statut juridique assorti d'obligations spécifiques. La **Quatrième Convention de Genève** et les **Règlements de La Haye** interdisent explicitement :

- **L'acquisition permanente de terres occupées,**
- **Le transfert de la population de la puissance occupante** dans le territoire occupé (c'est-à-dire les colonies),
- **Et l'exploitation des ressources naturelles** au profit de l'occupant.

La **Cour internationale de justice (CIJ)** a réaffirmé cela en 2004, déclarant que le mur israélien et les colonies étaient illégaux et qu'Israël violait ses obligations internationales. La **puissance occupante** est tenue de protéger la **population civile**, et non de la soumettre à la loi militaire, aux démolitions de maisons, aux couvre-feux et aux restrictions de mouvement de style apartheid.

De plus, le droit international reconnaît le droit des peuples sous **domination coloniale et occupation étrangère à résister**, y compris par la lutte armée. Les **Résolutions 3246 (1974)** et **37/43 (1982)** de l'Assemblée générale des Nations Unies affirment :

« La légitimité de la lutte des peuples pour l'indépendance, l'intégrité territoriale et la libération de la domination coloniale et étrangère par tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée. »

Ce n'est pas un blanc-seing pour la violence – la résistance doit toujours respecter le droit humanitaire international – mais cela confirme que **le droit de résister à l'occupation est légal**. Pourtant, les Palestiniens exerçant ce droit sont presque toujours qualifiés de **terroristes**, tandis que la puissance occupante reçoit une aide militaire et une couverture diplomatique.

La Nakba continue : nettoyage ethnique par d'autres moyens

Bien que la Nakba soit souvent considérée comme un événement unique en 1948, elle est en réalité un **processus continu**. Aujourd'hui, plus de **7 millions de Palestiniens** restent **réfugiés ou déplacés internes**, privés de leur **droit au retour** reconnu internationalement, affirmé dans la **Résolution 194 de l'ONU**. Israël continue d'imposer ce refus, tout en accordant la citoyenneté automatique aux Juifs du monde entier en vertu de sa **Loi du retour** – qu'ils aient ou non, eux ou leurs ancêtres, jamais vécu en Palestine.

En **Cisjordanie occupée**, le processus de déplacement est actif et s'intensifie. Les colons israéliens armés mènent régulièrement des **attaques de type pogrom** contre des villages palestiniens, détruisent des cultures, bloquent des routes, incendient des maisons et agressent des familles – souvent sous la protection ou l'indifférence de l'armée israélienne. Ces attaques ne sont pas des actes isolés ou non autorisés ; elles font partie d'une stratégie plus large soutenue par l'État, visant à une **épuration ethnique progressive** pour effacer la présence palestinienne de la terre.

En **2024**, la **Cour internationale de justice** a rendu un avis historique déclarant que :

- Toutes les **colonies israéliennes en Cisjordanie sont illégales**,
- Israël doit les **évacuer et les démanteler**,
- Et doit **indemniser les Palestiniens** pour les propriétés détruites et les terres volées.

Israël a **ignoré cet arrêt** et a au contraire accéléré la construction de colonies. Les États-Unis – malgré leur prétendu engagement envers le droit international – ont continué à offrir un **soutien militaire et politique inconditionnel**, protégeant Israël de conséquences significatives.

Le double standard des États-Unis sur l'autodéfense

Nulle part cette hypocrisie n'est plus évidente que dans la comparaison entre la politique intérieure américaine et sa politique étrangère.

À travers les États-Unis, les **lois Stand Your Ground** permettent aux citoyens d'utiliser la force létale pour se défendre ou défendre leur propriété. Dans de nombreux États, il n'y a **aucune obligation de retraite**, et les tribunaux favorisent souvent le récit de l'autodéfense, même dans des cas douteux. La culture américaine célèbre ce principe comme fondamental pour la liberté – le droit de défendre son foyer, sa famille et sa terre contre tout intrus.

Mais lorsque les Palestiniens tentent de faire exactement cela – lorsqu'ils **défendent leur terrain** contre des colons armés, des forces d'occupation, des démolitions de maisons et des vols de terres – ils ne sont pas défendus. Ils sont **diabolisés**. Ils sont qualifiés de terroristes, ciblés par des drones, sanctionnés, emprisonnés sans procès et tués.

Que dit cela des valeurs américaines lorsque :

- Un propriétaire au Texas est célébré pour avoir tué un intrus non armé,
- Mais un agriculteur palestinien qui tente de protéger son oliveraie contre des colons est qualifié de militant et arrêté ?

Ce n'est pas une défaillance de la logique ; c'est une fonction de **l'opportunisme politique**. Les États-Unis ne défendent pas universellement le droit à l'autodéfense – ils défendent ce droit **lorsqu'il est aligné sur leurs intérêts stratégiques** et **le refusent lorsqu'il les menace**.

Cette moralité sélective permet à Israël de mener une campagne de dépossession de plusieurs décennies tout en se présentant comme la victime – et aux Palestiniens d'être rendus apatrides, sans voix et criminalisés pour avoir résisté.

Conclusion : un miroir des valeurs américaines

Les États-Unis ne peuvent continuer à revendiquer le manteau de la justice, du droit et de l'autodéfense tout en **finançant, armant et défendant un régime d'apartheid** qui défie ouvertement le droit international et réprime violemment une population indigène.

Si l'**autodéfense** est un droit, il doit être reconnu comme un droit pour tous les peuples – **pas seulement pour les colons en Floride, mais pour les bergers à Hébron** ; pas seulement pour les propriétaires de banlieue, mais pour les réfugiés vivant sous siège à Gaza.

Tant que la politique étrangère des États-Unis ne sera pas alignée sur les principes qu'elle prétend défendre au niveau national, elle restera complice de l'injustice même qu'elle prétend abhorrer.

La Nakba continue. Et la lutte pour défendre son terrain aussi.